

Rapport du jury

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL – Session 2024

Spécialités : « Bâtiments, génie civil », « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « Espaces verts et naturels » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours ont été ouverts au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « Bâtiments, génie civil », « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « Espaces verts et naturels » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé les concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

110 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Bâtiments, génie civil	15	15	30
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	10	20
Espaces verts et naturels	15	15	30
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	15	30
Total	55	55	110

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du mardi 19 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023
Date de limite de dépôt des dossiers	Le jeudi 2 novembre 2023
Epreuves d'admissibilité	Le jeudi 11 avril 2024
Jury d'admissibilité	Le mardi 11 juin 2024
Epreuves d'admission	Du lundi 9 septembre au vendredi 13 septembre 2024
Jury d'admission	Le jeudi 26 septembre 2024

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

3) Les candidats :

721 candidats se sont inscrits :

- 339 en externe
- 382 en interne

701 candidats sont admis à concourir :

- 331 en externe
- 370 en interne

En externe, par spécialité, la répartition était la suivante :

- 56 candidats en bâtiments, génie civil (16,92 %)
- 86 candidats en prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (25,98 %)
- 93 candidats en espaces verts et naturels (28,10 %)
- 96 candidats en ingénierie, informatique et systèmes d'information (29 %)

En interne, par spécialité, la répartition était la suivante :

- 49 candidats en bâtiments, génie civil (13,24 %)
- 138 candidats en prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (37,30 %)
- 126 candidats en espaces verts et naturels (34,05 %)
- 57 candidats en ingénierie, informatique et systèmes d'information (15,41 %)

a) Concours externe

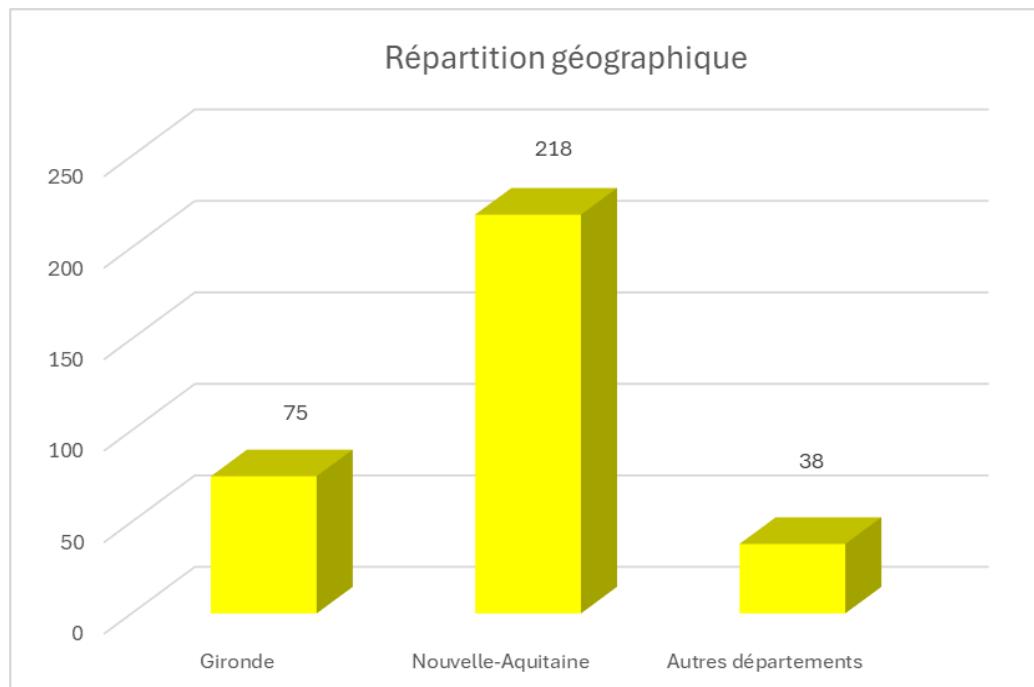
1 candidat a été refusé à concourir pour dossier non conforme.

73 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme : 2 candidats ont transmis une réponse favorable.

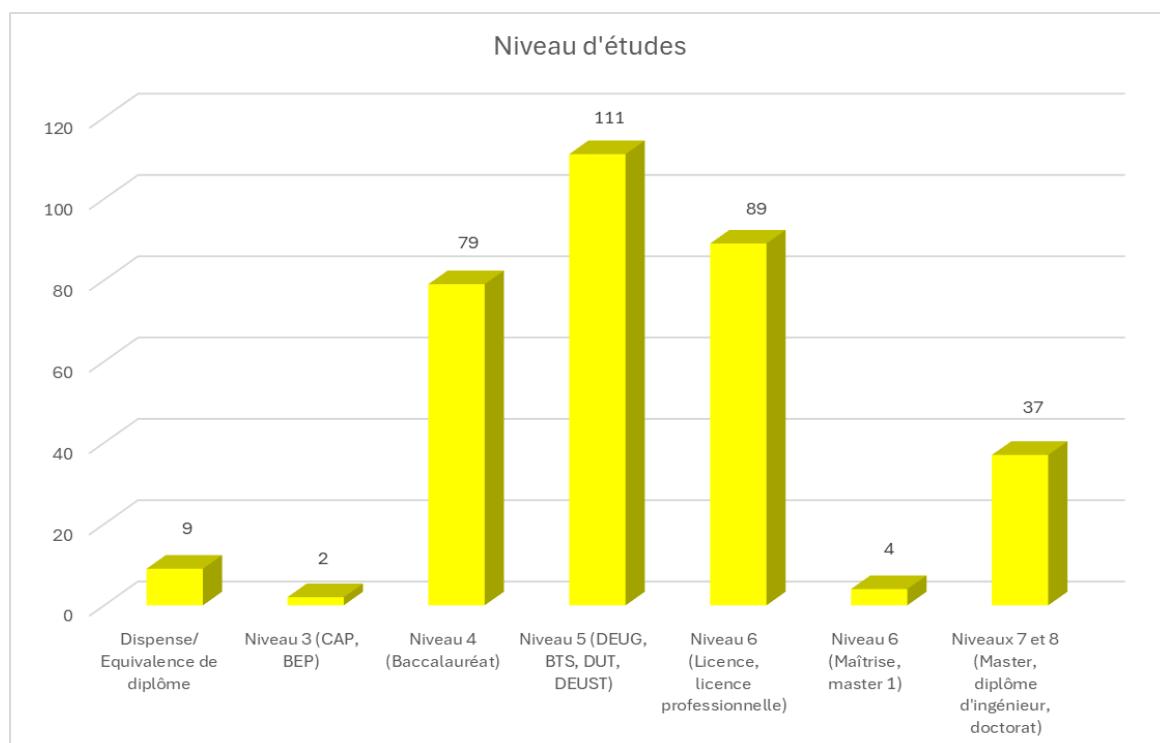
5 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme (parent d'au moins 3 enfants).

• Répartition des candidats admis à concourir

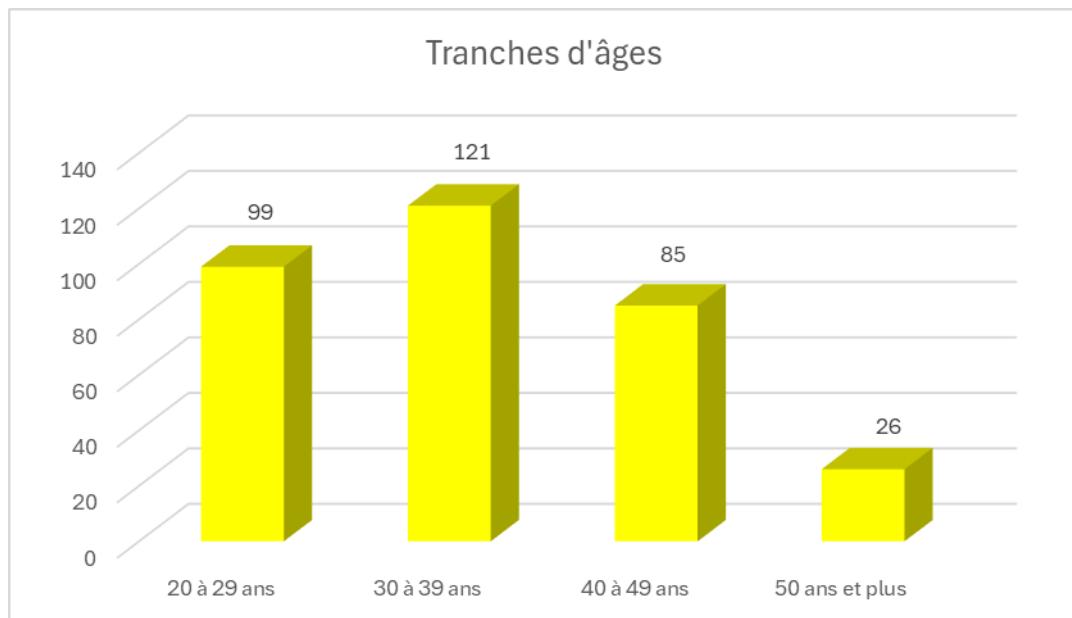
✓ par département :



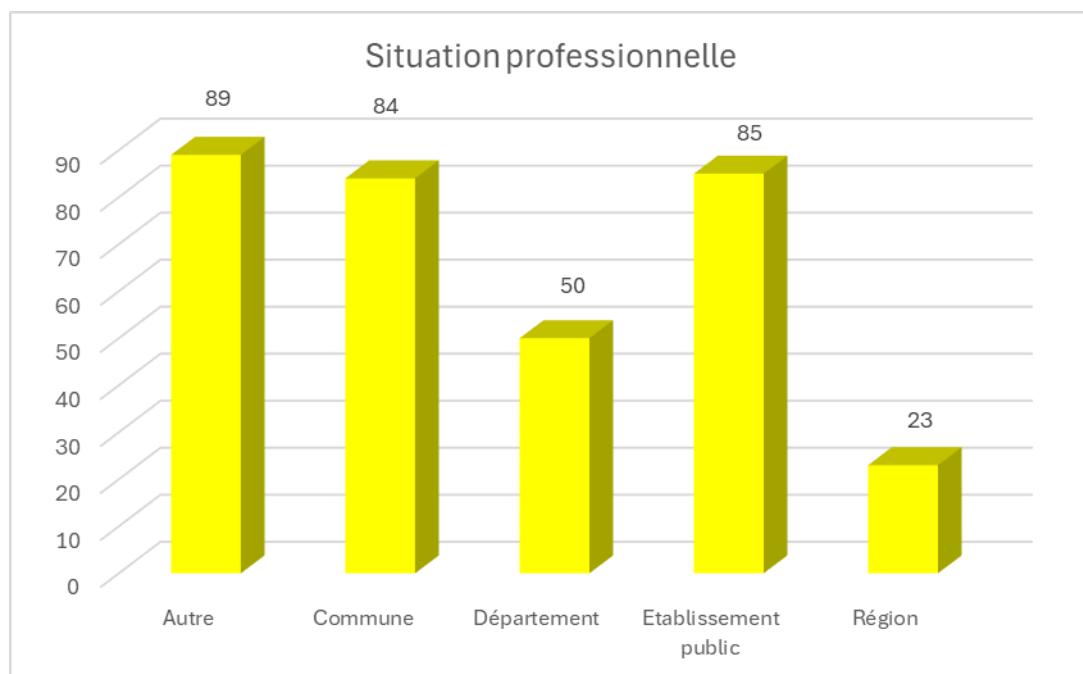
✓ par niveau d'études :



✓ **par tranches d'âges :**



✓ **par situation professionnelle**

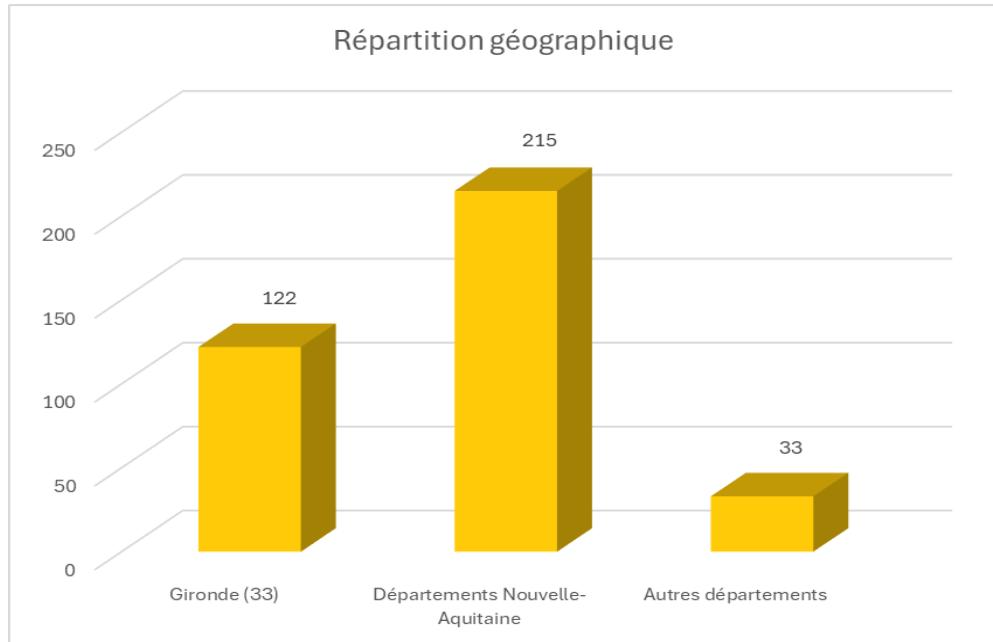


b) Concours interne

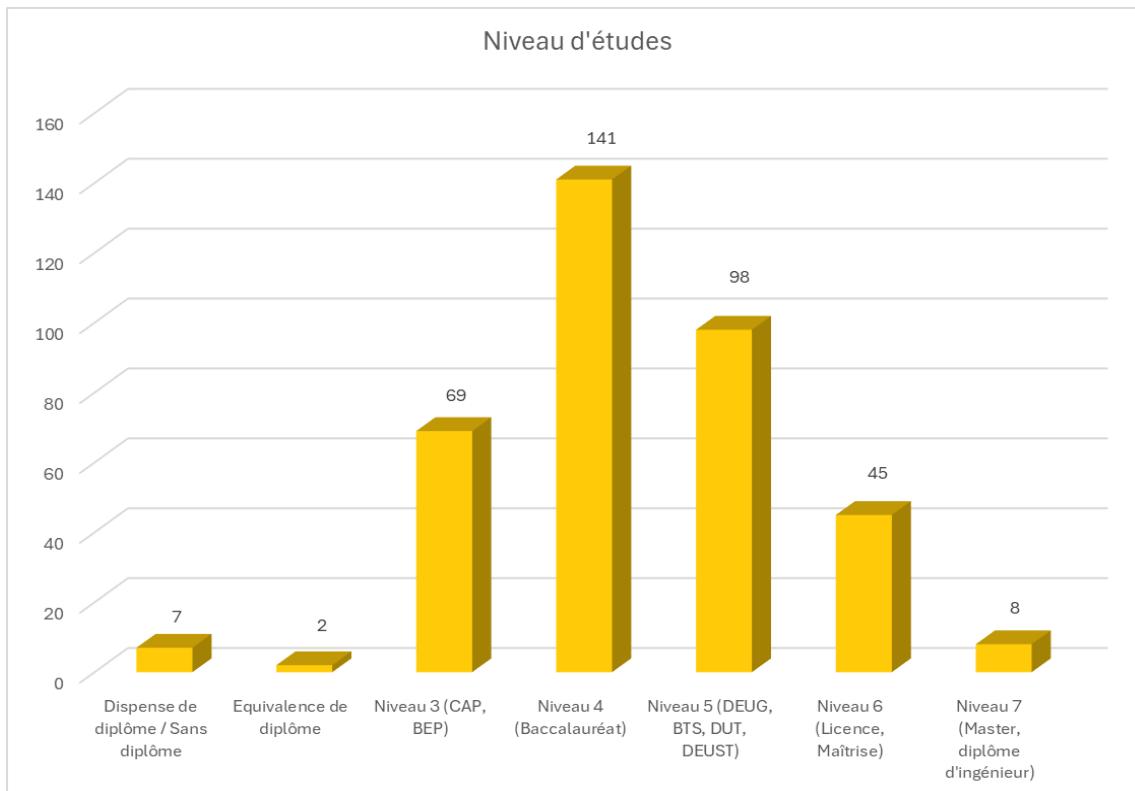
11 candidats ont été refusés à concourir : 5 pour dossiers non conformes, 5 pour conditions d'accès non remplies et 1 dossier envoyé hors délai.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

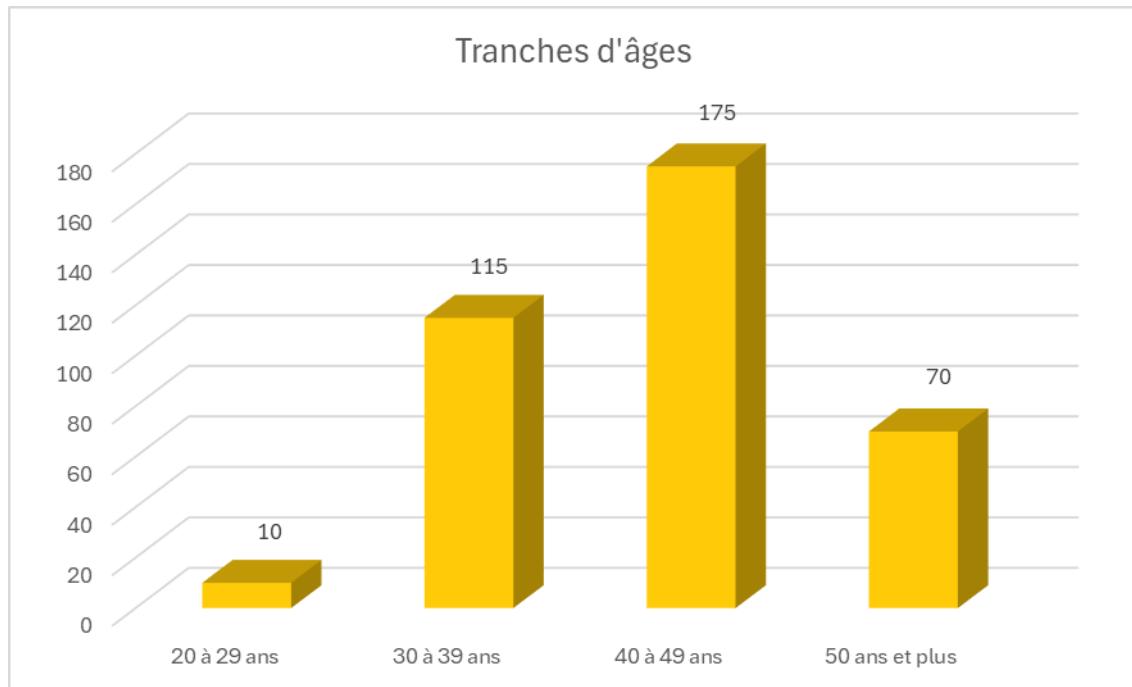
✓ **par région ou par département :**



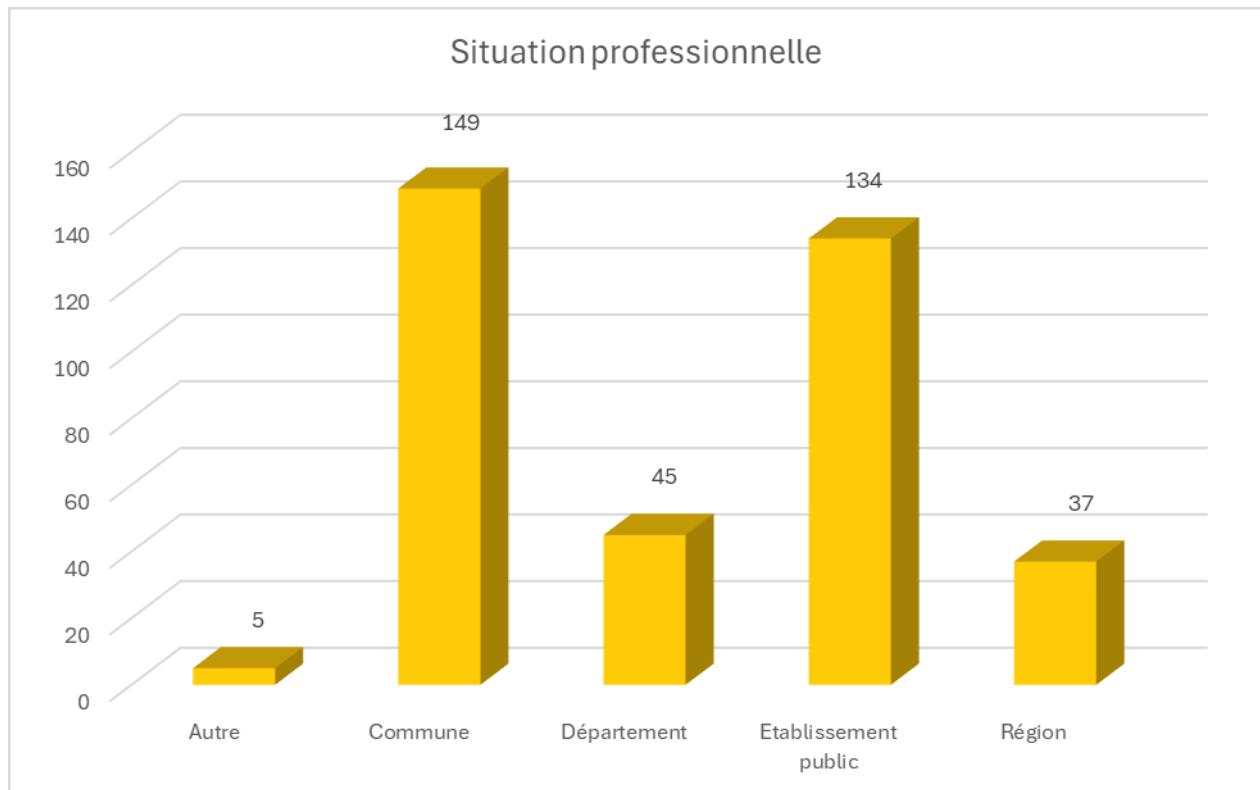
✓ **par niveau d'études :**



✓ **par tranches d'âges :**



✓ **par situation professionnelle**



1) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

2) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 11 avril 2024 à Mérignac (Pavillon du Pin Galant) et au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

b) Contenu

Pour le concours externe, l'épreuve d'admissibilité consiste en la réponse à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Pour le concours interne, l'épreuve d'admissibilité consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

c) Présence

Voie de concours	Spécialités	Nombre de candidats présents	Absents en pourcentage
Externe	Bâtiments, génie civil	47	16 %
	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	60	30 %
	Espaces verts et naturels	72	23 %
	Ingénierie, informatique et systèmes d'information	76	21 %
Interne	Bâtiments, génie civil	40	18 %
	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	111	20 %
	Espaces verts et naturels	110	13 %
	Ingénierie, informatique et systèmes d'information	47	18 %

d) Résultats

Concours externe : Questions techniques

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5 /20)
Bâtiments, génie civil	7,69	13,63	2,25	10
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8,02	14,13	1,38	11
Espaces verts et naturels	10,42	15,25	6,50	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9,47	14,75	3,75	3

Concours interne : Rapport technique

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Bâtiments, génie civil	8,93	16,75	2	3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8,98	18,25	0	13
Espaces verts et naturels	9,57	17,50	0,25	8
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8,47	13,50	0,25	2

3) Le jury d'admissibilité

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, génie civil	15	9 points soit 9/20	16
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	10 points soit 10/20	17
Espaces verts et naturels	15	11 points soit 11/20	30
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	10 points soit 10/20	37
Total	55		100

39,21 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

b) Concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, génie civil	15	9 points soit 9/20	20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	13 points soit 13/20	21
Espaces verts et naturels	15	11,75 points soit 11,75/20	31
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	9,50 points soit 9,50/20	16
Total	55		88

28,57 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 2 copies ont été écartées du processus de sélection car elles comportaient des signes distinctifs : indication du nom et d'une ville non indiquée sur le sujet.

4) Les épreuves d'admission :

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 9 septembre au vendredi 13 septembre 2024, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu

Pour le concours externe, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour le concours interne, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

c) Présence

96 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours externe et 84 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 4 % en externe et de 5 % en interne.

d) Résultats

Voie de concours	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Concours externe	12,68	18,50	4	4
Concours interne	12,58	19	2	5

5) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

a) Concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Bâtiments, génie civil	15	23,50 points, soit 11,75/20	12
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	25,88 points, soit 12,94/20	10
Espaces verts et naturels	15	24,75 points, soit 12,38/20	15
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	24,50 points, soit 12,25/20	19
Total	55		56

b) Concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Bâtiments, génie civil	15	21,50 points, soit 10,75/20	18
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	30,75 points, soit 15,38/20	10
Espaces verts et naturels	15	25 points, soit 12,50/20	15
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	21,50 points, soit 10,75 /20	11
Total	55		54

A la suite de ces délibérations à l'issue desquelles l'ensemble des postes ouverts au concours interne, spécialité « ingénierie, informatique et système d'information », n'a pas été pourvu, il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 4 postes vers le concours externe. Le nombre de postes offerts au concours externe spécialité « ingénierie, informatique et système d'information » est donc porté à 19 postes.

Au vu des résultats et par décision de l'ensemble des membres du jury, l'ensemble des postes n'a pas été pourvu sur plusieurs spécialités.

6) Statistiques :

a) Concours externe

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024
Bâtiments, génie civil	81	56	53	47	9,5 points soit 9,5/20	9 points, soit 9/20	25	16
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	111	86	77	60	11,5 points soit 11,5/20	10 points, soit 10/20	23	17
Espaces verts et naturels	94	93	67	72	10,25 soit 10,25/20	11 points, soit 11/20	18	30
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	60	96	43	76	9,75 points soit 9,75/20	10 points, soit 10/20	13	37

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2022	2024	2022	2024	2022	2024
Bâtiments, génie civil	25	15	21 points, soit 10,5/20	23,50 points, soit 11,75/20	12	12
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	23	16	24,5 points, soit 12,25/20	25,88 points, soit 12,94/20	11	10
Espaces verts et naturels	18	29	24 points, soit 12/20	24,75 points, soit 12,38/20	14	15
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	36	24,45 points, soit 10,73/20	24,50 points, soit 12,25/20	9	19

b) Concours interne

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024
Bâtiments, génie civil	73	49	51	40	9,5 points, soit 9,5/20	9 points, soit 9/20	7	20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	190	138	138	111	13,75 points, soit 13,75/20	13 points, soit 13/20	23	21
Espaces verts et naturels	120	126	100	110	10 points, soit 10/20	11,75 points, soit 11,75/20	27	31
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	77	57	47	47	9,5 points, soit 9,5/20	9,50 points, soit 9,50/20	30	16

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2022	2024	2022	2024	2022	2024
Bâtiments, génie civil	7	19	21 points, soit 10,5/20	21,50 points, soit 10,75/20	4	18
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	22	21	26 points, soit 13/20	30,75 points, soit 15,38/20	16	10
Espaces verts et naturels	27	29	27 points, soit 13,5/20	25 points, soit 12,50/20	16	15
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	29	15	24,50 points, soit 12,25/20	21,50 points, soit 10,75/20	15	11

7) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

La Présidente du Jury,

 Mme Karine PALIN